

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT - Adjoint, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Rémi ENDERLIN Gilles LAZAR, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Quentin HAFEKOST, Patrick ADAM - Conseillers.

Excusés: Mmes MM. Pierre-Yves SUTTER, Elisabeth CARLIN, Maryline DOUARD, Jean-Claude ANCELIN, Ouari BELAOUNI

Absents :

Procuration : M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON
M. Jean-Claude ANCELIN à Mme Maryse PORTAZ
M. Ouari BELAOUNI à M. Gilles LAZAR

* * * * *

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises. I

- **Rapport n°1** : **Approbation du procès-verbal de la précédente séance**

Le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

- **Rapport n°2** : **Services publics locaux : rapport du Maire sur le prix et la qualité des services de l'Eau (RPQS) et Adoption du compte rendu annuel du délégataire pour l'Eau.**

Le Maire donne la parole à M. CHOPARD – représentant la société VEOLIA – Délégataire du Service Public de l'Eau afin qu'il présente le rapport de sa société.

M.CHOPARD : Nous avons une délégation de service public qui arrive à son terme d'ici la fin de l'année. En termes de nouveautés, on peut évoquer l'avenant qui prend en compte l'achat d'eau à PMA mis en place il y a deux ans. Pour ce qui concerne les chiffres clés : 10 000 habitants sont desservis pour approximativement 3 500 abonnements. Il y a une installation de production avec 5 réservoirs, un réseau global d'environ 120 km. Le taux de conformité des analyses microbiologiques réalisées en 2021 avec l'ARS est de 100/100 tandis que le rendement du réseau global est d'un peu plus de 75%. La consommation moyenne par jour et par habitant est de 103 litres, ce qui est plutôt raisonnable.

En 2020 a été réalisée l'interconnexion de secours entre le réseau de PMA et celui de Bussurel de manière à pouvoir palier aux défaillances d'autres ressources.

Nous avons réparé 67 fuites sur la totalité du réseau dont 15 fuites sur les branchements et 29 sur les canalisations, le reste étant des fuites sur organes ou sur compteurs.

Les volumes vendus sont en baisse de 8%, baisse qui peut être expliquée compte tenu de la sécheresse (moins d'arrosage et moins de remplissage de piscines).

En 2021, la Collectivité a réalisé plusieurs renouvellements dont 463 ml de canalisations, 117 ml rue de l'Eglise et la création de la ligne de secours entre Bethoncourt et Bussurel.

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'Eau et d'Assainissement : Il n'y a plus grand chose à ajouter. Il faut noter toutefois que la production d'eau de Champey/Saulnot entre 2020 et 2021 est passée de 417 851 en 2020 à 500 000 en 2021, météo France plaçant 2020 au deuxième rang des années les

plus sèches. Le volume d'eau vendue à Byans n'a pratiquement pas évolué. Il y a eu un souci avec le service concernant une fuite.

M. CHOPARD : oui effectivement, cette fuite était chez un usager, sur un terrain privé et malheureusement cet usager avait des problèmes de santé à ce moment là et ne nous avait pas donné l'autorisation d'intervenir pendant son hospitalisation. Cela a retardé la réparation et augmenté les volumes de services.

Luc BERNARD : concernant le rendement du réseau : 75,3 en 2021 contre 75,1 en 2020. Il y a donc une légère augmentation. Il faut quand même noter qu'en 2013 nous avions un rendement de 65%, ce qui fait pratiquement 10 points de plus. Il convient de continuer le programme de remplacement des anciennes canalisations et de mettre en équilibre l'eau de Champey.

Vis-à-vis de la tarification de l'eau : 1,81€ au 01.01.2022 – 1,81€ au 01.01.2021, donc pas de changement.

Il y eu des travaux réalisés dont pour les plus importants : parvis de la tour du château environ 263 mètres de canalisations, avenue de St Valbert 350 mètres pour la seconde tranche avec une reprise de 39 branchements et le raccordement à PMA sur Bussurel. Il y a actuellement 2 grandes études en cours : la station de reminéralisation et la recherche en eau sur le territoire de la CCPH avec une tranche de 14 000€ et une tranche conditionnelle de 12 500€. La tranche ferme prévoit de récupérer les plans de chaque réseau des syndicats des communes de la CCPH, de visiter les captages d'eau et des points de traitement, récupération des analyses et des quantités pompées. Cette tranche prévoit également la recherche de nouveaux points de captages avec notamment le puits de St Valbert où des essais de pompage ont été refaits en octobre 2019 avec un volume pompé de 60 m³/h sur une période 7 jours. L'analyse des eaux pompées conclut à une eau conforme aux limites et satisfaisante au regard des exigences de qualité.

La tranche conditionnelle prévoit une étude hydrologique approfondie des sites.

Seule la tranche ferme a été lancée, la pandémie de COVID a eu pour conséquence de retarder son exécution.

Le programme de renouvellement des canalisations se poursuit en 2022 notamment avenue du Mt Vaudois pour encore 630 ml. Il reste encore 3 000 ml de canalisations fonte grise à éliminer.

Enfin, la délégation de service public prendra fin le 31.12.2022. En octobre 2021, le Conseil Municipal a adopté le principe de délégation de service public pour une durée de 12 ans. Date de dépôt des candidatures le 24.10.2022 et choix du délégataire le 01.12.2022 et notification le 13.12.2022.

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale d'Opposition liste Héricourt en Commun : j'aimerais revenir sur les 24 866 m³ perdus dans le volume de service réseau. Pour que cela ne reste pas un nombre abstrait, je vous rappelle qu'à Vyans le Val nous redistribuons 15 000 m³. Donc cette année, nous avons perdu au-delà de la consommation de Vyans le Val parce qu'il y a eu une canalisation qui n'a pas pu être réparée sur le terrain d'un particulier. J'aimerais savoir quels enseignements en ont été tirés ? Est-ce que maintenant nous avons une procédure à suivre, est-ce que nous avons la liste des canalisations implantées chez les particuliers ?

Concernant l'évolution du rendement, si on remonte jusqu'en 2015, on se rend compte que les années actuelles sont relativement basses puisqu'on a eu du 76,4, du 78, donc le rendement n'est pas si extraordinaire que ça. Et puisque vous avez parlé du renouvellement de la délégation, j'espère qu'il y aura des conditions sur le rendement à obtenir au bout de 6 ans et 12 ans. On ne peut pas se contenter d'une petite variation de 2% sur les 12 années à venir.

Vis-à-vis des fuites, on est passé de 36 à 68 dont 29 sur canalisations : je me pose la question sur l'âge des canalisations. Est-ce que les fuites sur canalisations sont sur tout âge où est ce que ce sont plus particulièrement les plus anciennes ?

Dans votre document, nous avons l'âge des compteurs mais nous n'avons jamais l'âge des canalisations. J'aimerais savoir quelle proportion de vieilles canalisations nous avons et quel est le rythme de rénovation.

Enfin, on voit les effets de la sécheresse sur certaines maisons, j'aimerais savoir si la sécheresse a des effets sur les terrains qui entourent les canalisations et s'il existe un risque ?

Fernand BURKHALTER : le rendement est en nette voie d'amélioration puisque nous avons gagné 10 points en quelques années, même si cela fluctue. Si vous avez une grosse fuite, le rendement va être considérablement affecté. Je me souviens que nous avons eu une fuite de 800 m³/j. durant les travaux de l'avenue de St Valbert. Donc si on n'intervient pas rapidement, cela gonfle rapidement la statistique.

La sécheresse affecte bien sûr les canalisations, cela n'a pas été trop le cas jusqu'à présent, mais cela peut avoir un impact sur les canalisations les plus anciennes. Je précise également, que même une canalisation neuve peut fuir. Nous n'arriverons jamais à 100% de rendement.

En ce qui concerne l'âge des canalisations, nous avons un schéma des eaux qui recueille l'âge des canalisations. La Ville d'Héricourt est plutôt en bonne position parce qu'en grande partie c'est une ville nouvelle. Elle s'est beaucoup étendue, beaucoup de quartiers sont neufs, donc l'âge moyen des canalisations est meilleur à Héricourt que dans des villes plus anciennes. Héricourt est passé de 5 000 à 11 000 habitants en 30 ans.

C'est une ville nouvelle qui dispose de quartiers avec des canalisations qui quand elles ont 30 ans, sont considérées comme neuves, la durée de vie d'une canalisation étant estimée à 100 ans.

En ce qui concerne la fuite fortuite chez un particulier, il n'y avait pas grand-chose à faire de plus. Ce Monsieur était hospitalisé et les dispositions n'ont pas pu être prises pour avoir l'autorisation d'intervenir sur le domaine privé. On peut sans doute s'améliorer sur ce point.

Marianne ECOFFET : j'insiste sur les chiffres : nous avons perdu plus que la consommation de Vyans le Val.

Le Maire : attention, Vyans le Val a des ressources propres qui ne sont pas comptabilisées dans le chiffre que vous annoncez.

Marianne ECOFFET : vous mettez dans votre tableau que vous vendez 15 000 m³ à un village et vous passez sous silence une fuite bien supérieure, je trouve cela sidérant.

Le Maire : rien n'a été passé sous silence, le chiffre est officiel. Tout est inscrit dans le rapport du délégataire, en plus le particulier n'a pas payé cette eau. En ce qui concerne la reconnaissance des branchements, nous en connaissons déjà un certain nombre. Après, un branchement d'un siècle peut ne pas être connu, on ne peut connaître tous les branchements surtout les plus anciens. C'est d'ailleurs le cas pour tous les concessionnaires de service public, il arrive parfois que nous cherchions les canalisations de gaz sur notre commune. Encore très récemment, malgré le SIG, nous étions à 5 mètres de l'endroit pré-supposé. On va engager les travaux Fg de Belfort, gaz de France nous affirme que la conduite est à 80 ml alors que pour nous elle est à 30 ml à certains endroits... Ce n'est pas simple, les gestionnaires de réseau le savent très bien. Les plans sont de plus en plus précis avec les nouvelles techniques de localisation, néanmoins tout n'est pas toujours exact et l'Homme fait parfois des erreurs y compris dans le relevé des réseaux.

Marianne ECOFFET : j'ai une dernière question : est-ce que les pertes correspondent à des fuites ?

M. CHOPARD : les pertes d'un point de vue global correspondent à des fuites, mais pas uniquement les fuites qui proviennent de casses si c'est ce que vous sous-entendez. Les réseaux ont des tolérances de micro-fuites un petit peu partout. Un réseau global ne peut pas endiguer complètement toutes les fuites, c'est impossible. Même un réseau neuf aura des micros fuites et donc des pertes à chaque tronçon.

Marianne ECOFFET : je ne comprends pas pourquoi la fuite chez le particulier n'est pas classée dans la catégorie « pertes » mais en « service de réseau » ?

M. CHOPARD : nous avons considéré que cette fuite devait être classée comme incident de « service de réseau » puisqu'elle n'a pas pu être réparée pour des raisons juridiques d'accès au terrain.

Marianne ECOFFET : si elle avait été basculée sur le point « pertes » nous aurions un autre rendement.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé : il faudrait faire un comparatif avec les autres villes avant de critiquer.

Marianne ECOFFET : je ne peux pas maintenant et cela n'apporterait rien au débat.

Fernand BURKHALTER : vous devriez plutôt nous féliciter pour cette avancée de 10 points en quelques années. La progression devient de plus en plus difficile au fur et à mesure que les canalisations sont remplacées. Et comme y compris les réseaux neufs peuvent fuir, il va être très difficile d'arriver à 100/100.

Marianne ECOFFET : il me semble qu'une année nous avons été à 80/100.

Le Maire : j'ai travaillé avec Martine PEQUIGNOT au Conseil Départemental pour la mise en œuvre d'une politique de remplacement des réseaux vétustes et des interconnexions. En 2019 nous avons été confrontés à des livraisons d'eau importantes, je ne reviendrai pas sur cet épisode. J'avais alerté le Préfet et une réunion a eu lieu en Préfecture avec le Président du Conseil Départemental, réunion à laquelle nous étions présents. Il a été décidé d'une nouvelle politique de réseaux portant les aides à 70%. Jusqu'à présent c'était zéro. Nous avons très rapidement présenté des dossiers et cela durera jusqu'en 2027, date optimiste émise par le Conseil Départemental pour la fin des réseaux vétustes. Nous allons booster un petit peu nos projets pour profiter de cette politique. Je tiens à informer que la rue des Dolfuss a été différée parce que ce sont de gros travaux qui vont avoir un impact considérable sur les réseaux et nous n'avons pas voulu ajouter encore plus de travaux à ceux déjà en cours cette année en ville. Ce n'est pas une histoire de moyens financiers, nous n'avons pas voulu occasionner plus de gêne aux habitants. La rue des Pologne est aussi prioritaire et dans un 3^{ème} temps la rue Aristide Briand sur laquelle nous avons différé des travaux de voirie dans le but de coordonner la réfection de la voirie et celle des canalisations. Héricourt est une ville très bien entretenue, nous recueillons des félicitations régulièrement quant à l'état de nos rues. Nous ne faisons plus de taccnages d'enrobés qui ne tiennent pas la route. Lorsque nous mettons de l'enrobé de qualité cela dure 15 ans. Au rythme où nous allons, l'ensemble de la voirie de notre ville sera refaite rapidement. Il suffit de regarder autour de soi pour constater la très nette amélioration de la voirie sur notre commune. C'est un sujet à propos duquel la sensibilité des héricourtois est extrêmement importante. « nous avons une ville propre » me disent-ils, la qualité de la voirie fait partie de la propreté d'une ville.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal d'Opposition liste Héricourt en Commun : Mme ECOFFET a posé des questions tout à fait opportunes. Je veux résumer notre position de vote sur ce dossier. La gestion de l'eau, avec la période de sécheresse que nous avons traversée, est encore plus importante aujourd'hui qu'hier. Maîtriser ses ressources, maîtriser les fuites, distribuer sur tout le territoire de l'eau de qualité à un prix accessible à tous, économiser l'eau, sont les enjeux d'aujourd'hui et de demain. C'est la raison pour laquelle nous plaidons pour une gestion publique de l'eau. D'ailleurs c'est un débat qui a eu lieu lors des élections législatives et vous étiez là avec le candidat qui plaide pour la gestion publique de l'eau. L'eau est un bien commun tout comme l'énergie d'ailleurs. Enfin, et c'est sans doute ce qui intéresse les héricourtois, je suis étonné que vous n'en ayez pas parlé, c'est la facture de l'eau et la part de Véolia. La part de Véolia fait quand même + 5% qui vont dans les poches des actionnaires de Véolia. Nous sommes opposés à ce principe, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport, parce que nous sommes pour une gestion publique de l'eau.

Le Maire : vous avez raison de voter contre un prix de l'eau le plus faible du département au niveau des villes, tout cela grâce à la technicité de Véolia qui est une belle société nationale, présente à l'international, qui est délégataire de nombreux services publics dont ceux de toute la région parisienne qui représente 8 millions d'habitants. Si les villes de la région parisienne font confiance à Véolia, c'est qu'il y a des raisons. Je rappelle que c'est un service public de l'eau, c'est évidemment la Ville d'Héricourt qui continue d'assurer la gestion de ce service. Elle le fait par délégation, système qui a été inventé par des penseurs plutôt socialisants. La délégation de service public découle de la volonté des pouvoirs publics de répondre à des carences des services locaux. Parce qu'ils demandent des technicités qui ne sont pas maîtrisées par les communes. Les grandes villes pourraient retourner à la gestion du service public de l'eau, c'est d'ailleurs ce que certaines font. Mais une ville de notre taille ne peut retourner en gestion publique, même si elle en a la volonté. Donc le débat est clos en ce qui me concerne. Nous vous proposons de reconduire la délégation de service pour 12 ans parce que nous estimons qu'au prix actuel il sera difficile de faire mieux. Nous voulons garantir un prix de l'eau pendant quelques années encore. Je rappelle que dans des communes voisines, en dix ans l'eau a augmenté de 100/100 en gestion publique.

Le rapport recueille 7 voix contre de la liste d'opposition Héricourt en Commun et est approuvé à la majorité des voix.

* * * * *

- **Rapport n°3 : Services publics locaux : rapport du Maire sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement (RPQS) et Adoption du compte rendu annuel du délégataire pour l'Assainissement.**

Luc BERNARD présente ensuite la synthèse du rapport sur la gestion du service public de l'assainissement.

1° LES CHIFFRES CLES

▣ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE :

- 10 931 au 31/12/2020

- 10 918 au 31/12/2021

▶ - 13

▣ NOMBRE D'ABONNES

- 3 624 au 31/12/2020

- 3 625 au 31/12/2021

▶ + 1

▣ OUVRAGES D'EPURATION

- Bussurel : mis en service le 01/01/1980

Capacité d'épuration : 1 000 eq/habitants

Raccordement de Vyans le Val

- Héricourt : Mis en service le 28/04/2009

Capacité d'épuration : 18 917 eq/habitants

Raccordement Trémoins, Verlans, Tavey, quartier Chevret de

2° QUANTITES DE BOUES EVACUEES AVEC EPANDAGE REGLEMENTAIRE EN MILIEU AGRICOLE

	2020	2021
BUSSUREL	7.4T	
HERICOURT	254.1T	
TOTAL BOUES PRODUITES	261.5T	192.3T

La totalité de ces boues issues des ouvrages d'épuration ont été évacuées selon les filières conformes :

- l'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent être au préalable « hygiénisées » pour pouvoir être épandues.

- l'arrêté du 20 avril 2021 a renouvelé cette restriction et a précisé la surveillance de l'abattement du virus « SARS-COVID2 »

Les boues issues des stations d'épuration d'Héricourt et Bussurel ont été épandues en respectant ces arrêtés.

3° TARIFICATION EAU ET ASSAINISSEMENT

	Calcul sur 120 m3 de conso/an	1/01/2021	01/01/2022
Assainissement	Prix TTC/m3	1.69€ TTC	1.79€ TTC
Eau	Prix TTC/m3	1.81€ TTC	1.81€ TTC
	TOTAL	3.50€ TTC	3.60€ TTC

En France le prix moyen Eau/Assainissement au 01/01/2019 : 4.19€ TTC

Soit 2.11€ TTC Eau

2.08€ TTC Assainissement

4.19€ TTC

4° LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A° - Conformité des équipements d'épuration

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements des deux stations d'épuration. Il est donné par les services de l'Etat :

- UDEP d'Héricourt : OUI
- UDEP de Bussurel : OUI

B° - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales

Cet indicateur est établi par la Police de l'Eau :

- UDEP* d'Héricourt :
- UDEP de Bussurel :

Véolia établit également cette conformité des performances au vu des relevés d'autosurveillance des 2 stations :

- UDEP d'Héricourt : 100%
- UDEP de Bussurel : 100%

C° - Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel

Cela concerne uniquement les stations de plus de 2 000 EH :

- UDEP d'Héricourt : 92% (note 2020 : 84%)

D° - Taux de boues issues des 2 stations évacuées selon les filières conformes :

- UDEP d'Héricourt : 100%
- UDEP de Bussurel : 100%

** UDEP : Usine de Dépollution des Eaux Polluées*

5° PROPOSITION D'AMELIORATION DU RESEAU

On connaît le dysfonctionnement du réseau d'assainissement d'Héricourt :

- Présence d'eaux claires parasites
- Taux de collecte eaux usées trop bas

Les propositions d'amélioration du fonctionnement du réseau ne peuvent se faire sans la mise en place d'un diagnostic permanent, rendu obligatoire depuis le 21 juillet 2015 (au préalable l'obligation était de faire un diagnostic tous les 10 ans).

A° - Pour HERICOURT

Dans le cadre de ce diagnostic et afin de répondre aux exigences d'assainissement qui sont :

- la réduction des eaux claires parasites
- l'amélioration du taux de collecte
- la performance énergétique de la station

Il est nécessaire de procéder à l'installation de sondes transmetteuses de débit aux points critiques des 12 bassins versants, délimités sur le territoire d'Héricourt.

Les données fournies seront ensuite analysées et permettront d'entreprendre des travaux d'amélioration du réseau.

► Installation, coût et lieux des sondes :

- Sorties des villages de Trémoins, Verlans, Byans et Tavey
- A Héricourt : rue de l'Espérance, avenue L. Jouhaux, avenue L. Blum, rue Paul Vinot, rue des Aulnes, rue des Jardins, rue Marcel Paul, rue Pasteur.

Fourniture et mise en place de 16 cellules ultra son LT-US avec transmetteur Date Loger-LT-US et carte SIM.

- Seront également équipées :
- Chevret, Couthenans (bassin 5)
 - Déversoir d'orage rue du Chanois et rue Marcel Paul
 - Poste de refoulement des Cités Noblot

Coût total pour 16 unités : 41 646.60€ TTC

B° - Station de pompage des eaux pluviales rue Marcel Bardot

Dans le cadre de la problématique de gestion des eaux pluviales en provenance de la rue Marcel Bardot, notamment le ruisseau de la rue des Fleurs, et pour limiter les entrées d'eaux pluviales vers le réseau et la STEP, une étude diagnostic a été réalisée par IRH.

Celle-ci propose la création d'une station de refoulement des eaux pluviales avec évacuation vers la Lizaine.

Montant des honoraires de l'étude : 11 286€ TTC

C° - Station d'épuration de Bussurel

Les bétons de la station d'épuration de Bussurel qui ont jadis déjà fait preuve de défaillance de qualité, sont vieillissants.

A noter que pour la consultation du contrat de délégation du service Assainissement, il est prévu que l'offre de base devra tenir compte de la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bussurel.

6° TRAVAUX 2021

A° - Avenue de St Valbert (mise en séparatif du réseau par STPI)

- Réseau d'eaux usées :
 - 380 m de polypropylène diamètre 200 mm
 - Reprise de 35 branchements

Coût total : 144 200€ HT

- Réseau d'eaux pluviales :
 - 205 m de polypropylène diamètre 350 mm
 - 40 m de béton diamètre 400 mm
 - 50 m de béton diamètre 600 mm
 - 40 m de béton diamètre 700 mm
 - création de 35 branchements

Coût total : 165 150€ HT

B° - Parvis de la Tour du Château et rue de l'Eglise (amorces rue des Arts mise en séparatif)

ETS MONNIER

- Réseau d'eaux usées :
 - 210 m de PVC diamètre 200 mm
 - 98 m PVC diamètre 160 mm

Coût total : 37 063€ HT

- Réseau d'eaux pluviales :
 - 92 m de PVC diamètre 400 mm
 - 66 m de PVC diamètre 315 mm
 - 88 m de PVC diamètre 250 mm
 - 350 m de PVC diamètre 200 mm

Coût total : 62 618€ HT

Gilles LAZAR : Merci M. BERNARD pour ces informations très complètes. Vous avez évoqué la facture globale eau/assainissement mais pas celle de l'assainissement seul. Il faut le dire, c'est quand même +5.9% d'augmentation entre le 01.01.2021 et le 01.01.2022. C'est le fruit de la gestion en délégation de service public avec Véolia. Contrairement à ce que vous dites M. le Maire, beaucoup de villes ces dix dernières années sont revenues en régie publique directe, notamment Grenoble et Paris. Notre vote sera identique à celui pour l'eau, il ne vise pas du tout le salarié de Véolia qui est présent, que nous saluons et que nous respectons. Aujourd'hui il faut sortir du marché financier de l'eau. C'est un enjeu politique majeur dans cette période de changement climatique.

Le Maire : j'ai une statistique en réponse à votre intervention : le prix de l'eau d'une commune très proche 5€ contre 3,60€ à Héricourt. Voilà ma réponse. J'ai vu la facture d'un usager. Je note que nous allons engager des travaux à la station de Bussurel. On va sur des hausses très sérieuses vis-à-vis de l'assainissement d'ici quelques années. Cela a déjà été le cas dans certaines communes voisines. Il faut épurer l'eau et il y a encore des efforts à faire. La station d'Héricourt est aux normes, l'effort a été fait il y a quelques années. Il reste la station de Bussurel, mais il n'y avait pas d'urgence à deux ou trois ans comme il a pu nous être dit. Les travaux seront lancés en 2025 pour un début d'exécution en 2026 dès fois que n'ayons plus la compétence assainissement, comme cela nous ne pourront plus revenir en arrière. En principe la Ville perdra la compétence assainissement au profit de la Communauté de Communes si la loi ne change pas d'ici là.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture : c'est un débat qui date depuis très longtemps maintenant. En revenant à un service public il faudrait que nous puissions y gagner quelque chose. Il se trouve que chaque fois que nous en parlons et nous mettons des chiffres sur la table, ce n'est pas le cas. Nous n'avons rien à gagner à revenir en régie municipale. D'un côté vous avez des citoyens qui paient 5€ et à Héricourt 3,60€. Il me semble vertueux comme raisonnement de vouloir garder la délégation de service public. Mettez nous des chiffres sur la table qui nous prouvent que nous aurions à y gagner financièrement. Bien sûr Véolia est une entreprise « capitaliste », je pense donc que vous avez un raisonnement idéologique.

Gilles LAZAR : effectivement, nous avons eu ce débat moult fois mais en superficie. Comparer juste le prix de l'eau avec une ville dont le prix de l'eau est de 5€, ce n'est pas suffisant. Il faut aussi comparer ses ressources et ses possibilités de ressources. Ce n'est pas de l'idéologie quand je dis que Véolia gagne 5% sur la facture d'eau. Ces 5% là pourraient très bien être remis dans l'investissement. Deuxièmement, nous avons devant nous des crises climatiques énormes et la gestion de l'eau doit être une priorité au niveau des Elus qui doivent sortir de cette gestion de marché. Dans les années 80/90 les différents gouvernements ont mis l'électricité sur le marché privé. Ce qui en résulte est qu'aujourd'hui le marché de l'électricité est multiplié par 3. Si on ne sort pas la gestion de l'eau du marché privé, attendons-nous à des choses graves pour les années à venir.

Fernand BURKHALTER : c'est un débat plus politique qu'autre chose. Je veux ajouter un point sur l'eau : je note le grand civisme des héricourtois. J'étais un peu désolé fin juillet/début août sur la consommation d'eau qui restait très élevée dans une période où on sentait bien la pénurie arriver, d'ailleurs elle est encore présente. La consommation après l'alerte sécheresse de la Préfecture a diminué de 8 à 10 % sur notre commune. Ce qui montre bien l'importance d'une gestion nationale de ce problème. En local on peut dire tout ce qu'on veut, on n'est pas très entendus. Dès lors où les médias ont davantage parlé au plan national d'une situation de crise, d'ailleurs ils auraient dû en parler bien avant, et que la Préfecture a pris des décisions, la consommation des héricourtois a chuté.

En ce qui concerne la gestion déléguée des services publics, l'eau reste un service public, c'est bien la mairie qui gère ce service. Elle ne fait que le déléguer et je regrette que l'Etat ne fasse pas de même avec tous ses services publics. M. LAZAR a évoqué l'électricité, je souhaiterais qu'il y ait une délégation de service public de

l'électricité, et que l'Europe mette également en délégation ses services publics. Nous aurions une grande efficacité et beaucoup d'emplois générés par ses services publics délégués. C'est le rôle de l'Europe et ce débat n'a jamais été conduit en France par personne. Je suis heureux de le mener depuis quelques mois maintenant. Je souhaite que sur le plan européen il y ait des délégations de services publics, à des sociétés capables de répondre avec leur technologie et leurs avancées. On le voit bien avec le nucléaire, cette technologie ne peut pas être maîtrisée par un seul pays. S'il y avait une délégation de service public sur 500 millions d'habitants, imaginez la force de la société qui générerait cette délégation. Les services publics sont un facteur d'unité important en Europe. La solidarité européenne naîtra d'une gestion déléguée des services publics si les gouvernements se mettent d'accord pour confier leurs services publics, y compris en partageant les territoires, à une ou plusieurs sociétés, sans les mettre en concurrence. L'idée de concurrence libre et non faussée et une aberration européenne, inventée par les libéraux que je ne le partage pas, même si j'ai partagé le principe de la monnaie unique.

L'Europe a généré le démantèlement des services publics. J'appelle les français et les européens plus largement, à se remettre dans le droit fil des services publics délégués. On pourra alors créer de belles sociétés. J'ai d'ailleurs été invité à Metz au centre d'appels de Véolia : j'ai été agréablement surpris par la qualité de ce centre d'appels qui n'est pas délocalisé au Maroc comme le font d'autres sociétés privées. Véolia gère 140 000 emplois dans notre pays, ce sont des emplois non délocalisables. Elle rayonne à l'international et gère beaucoup de services d'eau à l'étranger. Cette société met en quelque sorte une délégation de service public de l'eau au plan mondial, puisqu'elle gère dans le monde entier des installations publiques qui lui sont déléguées.

Attention, je le redis Véolia n'a pas le contrôle sur tout, nous contrôlons notre service public de A à Z dans tous ses actes quotidiens. L'eau reste un service public, c'est un bien commun qui appartient à tous les héricourtois et elle le restera.

Gilles LAZAR : M. le Maire vous confondez « services publics » et « délégation de services publics ». Cela n'a rien à voir. La SNCF par exemple, qui est un service public, vous souhaiteriez qu'elle passe en délégation de service public. Les hôpitaux sont des services publics, et vous voudriez les faire passer en délégation de service public. C'est Véolia qui va aussi gérer nos hôpitaux et la SNCF ? Soit vous n'êtes pas pédagogue soit vous avez intériorisé la privatisation de tous nos services publics.

Le Maire : je n'ai pas parlé de privatisation. Qui dit délégation de services publics, dit gestion publique mais déléguée.

Gilles LAZAR : à ce moment là elle n'est plus publique.

Le Maire : elle est contrôlée, ce contrôle supposant que l'on puisse retirer la délégation à tout moment. Elle doit être organisée. Mais ce n'est pas le lieu pour ce débat. C'est une simple observation que je fais au détour du rapport municipal sur l'eau et l'assainissement. Je pense qu'on se trompe totalement si on retourne en régie municipale. Je note qu'en région parisienne, région gérée par Véolia, il n'y a eu aucune coupure d'eau, aucune alerte, donc la ressource a été convenablement gérée et c'est la seule région. Pourtant il n'y a pas plu plus qu'ailleurs. Plus localement, si je prends l'échelle de l'aire urbaine, Belfort en régie publique depuis 20 ou 30 ans, importe de l'eau à Véolia Montbéliard. La régie publique n'est pas toujours à la hauteur, même si ce sont nos amis socialistes qui ont géré très longtemps Belfort. C'est Véolia qui leur fournit une partie de leurs ressources en eau. Cette société n'a pas qu'un aspect mercantile, elle a aussi un devoir de conseil envers les municipalités et ce rôle a été exercé à Héricourt puisque depuis au moins 4 à 5 ans, elle m'a alerté sur les difficultés à venir de l'approvisionnement en eau. Véolia peut se permettre de comparer les différentes gestions de l'eau au niveau national, ce que ne peut pas faire une régie municipale d'une ville de 10 000 habitants.

Le rapport recueille 7 voix contre de la liste d'opposition Héricourt en Commun et est approuvé à la majorité des voix.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale liste Héricourt en Commun : je vous propose de lire La Gazette des Communes à propos du retour en régie municipale.

* * * * *

- **Rapport n°4 : Services publics locaux : Adoption du compte rendu annuel du concessionnaire pour le crématorium.**

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement expose qu'aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

C'est ainsi que le 31 août dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. MICHAUD et DECKERT d'HOFFARTH SA. La Commission a examiné le rapport annuel du crématorium et en a pris acte.

Chaque conseiller a été invité à prendre connaissance du document afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour le crématorium.

Gilles LAZAR : nous voterons ce rapport car nous considérons que nous avons un bel outil à Héricourt. Nous n'allons pas demander le retour en régie publique du crématorium, mais sachez que cela existe par exemple à Sète Ville dirigée par la Droite. Nous avons un bel outil avec des professionnels qui sont à la hauteur, et effectivement il y a nécessité d'agrandir cet équipement qui bien souvent s'avère trop petit. Il y a déjà eu un aménagement sur le parking qui est appréciable.

Le Maire : à la lecture de ce rapport, on voit que la viabilité économique du crématorium ne peut pas reposer uniquement sur la ville d'Héricourt ou le pays d'Héricourt où il y a seulement une centaine de crémations. Nous sommes à 2 500, il faut donc une certaine assise du délégataire.

C'est un peu comme en matière de cinéma, faites fonctionner un cinéma sur 10 000 habitants et il sera déficitaire. La vocation du multiplexe est de rayonner sur 150 000 habitants et il sera rentable. D'ailleurs un privé s'est déjà positionné pour le gérer. Maintenant, si vous pouvez me mettre en relation avec un privé qui souhaite construire à Héricourt un cinéma de deux salles, sans coût pour la Commune, je suis preneur.

Il faudra m'apporter des éléments précis, parce qu'on glose beaucoup sur cette activité. C'est pourquoi je profite de la tribune qui m'est offerte par ce Conseil Municipal de ce soir pour affirmer que ce sont des élucubrations, de la gesticulation. Les porteurs de cette alternative qui n'en n'est pas une, ne croient pas du tout à l'hypothèse qu'ils avancent. C'est juste pour perturber les débats qui précèdent les autorisations obligatoires qui doivent être obtenues. 95% des héricourtois attendent cet équipement. Vous trouverez toujours des opposants à ce que propose le Maire d'Héricourt, mais ils sont 40 ou 50 pas plus. Peut-être pourrions-nous faire un sondage qui coûtera un peu d'argent, juste pour voir le choix des héricourtois entre un cinéma de deux salles lourdement déficitaire comme c'est le cas dans les communes qui ont un cinéma municipal, et un cinéma multiplexe en gestion privée. Je ne souhaite pas initier un débat sur le sujet aujourd'hui, c'était juste une remarque.

Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale liste Héricourt en Commun : basculer d'un rapport d'activité sur le crématorium sur le sujet du cinéma, je trouve cela irrespectueux.

Gilles LAZAR : puisque vous ouvrez le débat je vais répondre : contrairement à ce que vous avez dit dans la presse et dans le magazine municipal, je prends l'exemple de Lure. J'ai vu Eric HOUILLEY le Maire de Lure il y a quinze jours, je lui ai demandé combien lui coûtait le cinéma. D'abord il est géré par la communauté de

communes et pas la Ville de Lure et ensuite cela représente 50 000€ de déficit par an. Combien nous coûte la Médiathèque et combien nous coûte l'Ecole de Musique ? De plus, le cinéma de Lure n'est pas un cinéma de quartier. Notre proposition est un projet culturel différent, qui contrairement à ce que vous dites, recueille l'adhésion de beaucoup d'héricourtois. Je partage votre proposition de faire un débat et une consultation. Nous sommes prêts à y participer. Prenons date pour le faire, nous sommes prêts à vous accompagner pour l'organiser.

Le Maire : si c'est un cinéma de quartier, même les personnes habitants dans le voisinage n'y vont pas. Quant à l'organisation d'une consultation, je le ferai moi-même sans votre aide, avec ma majorité.

Patrick ADAM : j'invite mes camarades conseillers municipaux à reprendre le cours de ce Conseil Municipal et d'arrêter les digressions.

Le Maire : M. ADAM a raison, revenons au rapport en question. J'ai effectivement digressé dans mes propos. Pour en revenir au crématorium, il y a eu une négociation difficile avec le délégataire concernant la suppression de la redevance qui contribuait au budget de la Ville à hauteur de 200 000€. J'ai menacé gentiment le délégataire de reprendre ce service en direct. Finalement nous avons trouvé un compromis, une nouvelle redevance a été instituée qui comblera à 50% le manque à gagner. De cette façon, je pense que nous sommes une des seules villes de France qui n'a pas trop perdu d'argent. Vous voyez, nous contrôlons puisque j'ai menacé de suspendre la délégation de service public, et je l'aurais fait si nous n'avions pas obtenu satisfaction quant à une compensation satisfaisante.

Je rappelle que le crématorium a été créé sur des espaces agricoles chers à vos yeux, tout comme la déchetterie. Toute la construction urbaine s'est faite sur du terrain agricole. Beaucoup d'entre nous dans cette assemblée, habitent des pavillons qui ont consommé de la terre agricole à un moment donné. Autrefois il y a avait peut-être 50 agriculteurs, il n'en reste plus qu'un ou deux.

Le rapport est voté à l'unanimité.

* * * * *

- **Rapport n°5 : Services publics locaux : Adoption du compte rendu annuel du délégataire pour le Chauffage Urbain.**

Danièle BOURGON expose que le 31 août dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. Poulhes d'ENGIE SOLUTIONS. La Commission a examiné le rapport annuel du chauffage urbain et en a pris acte. M. Le Maire a demandé que le compte d'exploitation figure à l'avenir obligatoirement dans la synthèse des rapports financier et technique.

Chaque conseiller a été invité à prendre connaissance du document joint afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.

Marianne ECOFFET : je souhaite reprendre une information qui nous a été donnée lors de la commission. Le délégataire nous a indiqué qu'il allait falloir être attentif car la chaudière n'était pas conçue pour recevoir du bois trop sec. Or, en 2022 c'est ce qui risque d'arriver. Il y aura donc un réglage de combustion à faire.

Gilles LAZAR : notre groupe votera ce rapport parce que nous pensons qu'une chaufferie au bois reste quelque chose de bon pour la planète. Par contre, on ne sait si cela sera toujours bon sur le plan économique avec l'évolution des prix, y compris du bois. Je pose une question : l'an dernier un immeuble est sorti de la chaufferie bois et est passé au gaz, j'imagine qu'ils doivent revoir leurs calculs aujourd'hui. Est-ce que dans l'hypothèse où ils voudraient revenir dans le système de la chaufferie bois, c'est possible ?

Fernand BURKHALTER : je pense que cela ne saurait tarder ! Je leur avais conseillé de rester à la chaufferie bois, mais je ne sais pas ce qui a été retransmis par le Syndic aux propriétaires, en tout cas il y a eu de la contre-information. Je voulais ajouter une remarque par rapport à la note de chauffage. Il y a une discordance entre les bas chiffres du coût affiché et la facture réelle à l'usager. J'ai enfin obtenu le montant à la charge de l'usager et on est plutôt pour un T3/T4 de l'ordre de 1 000€/an pour un pavillon et pas 400€/an comme nous l'affiche l'exploitant.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : je veux rappeler que depuis peu, IDEHA a l'obligation comme tous les bailleurs, de mettre des répartiteurs de chaleur et des compteurs thermiques sur les radiateurs, afin de réduire la consommation de chacun. Il faudra je pense attendre 2 à 3 ans pour en voir les effets. Il est très difficile d'avoir une consommation type. La consommation d'une famille à une autre est très variable et ne dépend pas exclusivement de la surface.

Le Maire : jusqu'à présent, les bailleurs m'ont répondu qu'il était impossible de compter les calories dans chaque appartement. La chaufferie est plutôt bien exploitée dans la mesure où la substitution bois/gaz a été effectuée, ce qui devrait permettre une petite économie ou plutôt une moindre hausse.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale d'Opposition liste Héricourt en Commun : je m'abstiendrai sur ce rapport. Nous votons le compte rendu annuel du délégataire et pour moi le délégataire n'a pas fait son travail correctement puisqu'un immeuble s'est retiré du système de chauffage bois et on voit qu'il y a des pertes réseau qui sont en forte augmentation.

Le Maire : les pertes de réseau sont inhérentes à ce type de chaufferie. Il y a toujours une déperdition énergétique dans les réseaux des chaufferies bois, comme pour le réseau d'eau. Plus il y a de mètres linéaires, plus les pertes sont importantes. Il est vrai que le réseau a maintenant une quinzaine d'années, donc le rendement thermique doit être moins bon.

Par contre ce que j'ai reproché au délégataire le jour de la commission, est qu'il n'y avait pas dans le rapport leur compte d'exploitation. Mais cela n'empêche pas que c'est une société sérieuse, qui a 20 salariés sur la commune. Franchement, je suis satisfait. Après des démarrages très difficiles de cette chaufferie, cela fonctionne bien désormais. Je tiens à informer que nous avons également un projet sur le quartier des Chenevières de chaufferie bois. Nous allons avoir une réunion dans les jours qui viennent avec Territoire Habitat 70 et d'autres intervenants

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour le chauffage urbain.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme Sylvie DAVAL.

* * * * *

▪ **Rapport n°6 : Présentation du CRAC 2021 La Craie**

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe expose que par convention de concession du 8 juillet 2011, la Ville d'Héricourt a confié à SEDIA (anciennement SOCAD) le soin d'aménager 19 hectares au lieu-dit La Craie. Cette concession a été signée pour une durée de 10 ans et a été prorogée par avenant le 18 juin 2021 pour une durée complémentaire de 4 ans. La mission confiée à la SEDIA est une assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant le pilotage des études, les acquisitions de terrain...

La première tranche de l'opération comprend 3 hectares de terrain environ sachant que les premiers travaux ont démarré en 2012 et la commercialisation en 2013. Sur cette tranche, l'objectif porte sur 30 lots dont un pour du logement collectif et un pour du logement dit intermédiaire.

A ce jour, tous les lots ont été commercialisés et les travaux sont terminés. Le bilan de cette première tranche est bénéficiaire de 87 904 € avec :

- 2 111 616 € de recettes composées des cessions (49%) et de la participation de la Ville (50%)
- 2 023 712 € de dépenses dont 59% liées aux travaux de construction et 11% de rémunération de la SEDIA (222 553 €)
-

Au 31 décembre 2021, le résultat global de l'opération est déficitaire de 546 255 € en intégrant les dépenses liées aux tranches 2 et 3 déjà réalisées sans aucune recette associée :

- 600 000 € d'acquisitions déjà réalisées
- 108 340 € de maîtrise d'œuvre

Concernant la tranche 2 de l'opération, il a été décidé de la scinder en plusieurs phases dont une première phase comprenant l'opération de résidence senior portée par Neolia et quelques autres parcelles en accession à la propriété. Les études sur cette phase sont en cours et les acquisitions ont été réalisées.

La 2^{ème} phase est décalée à une date ultérieure.

Concernant la tranche 3 de l'opération, aucune étude n'a été réalisée et les premières acquisitions ont été faites. Il est à noter que ce déficit est lié au fait qu'aucune cession n'a encore été réalisé sur les deux dernières tranches.

Conformément à l'avenant n°5, le contrat a été prorogé de 4 ans jusqu'en Juin 2025. Le contrat de concession prévoit une rémunération forfaitaire de SEDIA couvrant la gestion financière et comptable de l'opération pour un montant annuel de 5 850 € sur les 10 ans du contrat.

Il est proposé, via l'avenant n°6, de poursuivre le versement de la rémunération forfaitaire de SEDIA sur les 4 années de prorogation du contrat.

A titre d'information, il est rappelé que la participation de la Ville dans l'opération totale est de 2 137 804 € en prévisionnel (30% des dépenses).

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le compte-rendu annuel de la concession arrêté au 31 décembre 2021
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n°6 relatif au prolongement de la rémunération forfaitaire de SEDIA

Sylvie DAVAL : je vais faire la même observation que depuis 2014 : vous annoncez toujours des chiffres, mais il serait bien à un moment donné d'avoir un tableau récapitulatif. On voit bien dans votre document que la Ville n'arrête de subventionner. Il serait bien à un moment donné d'avoir un tableau récapitulatif. Je sais que vous allez me dire de venir en Mairie et de regarder le rapport de Sedia. Chaque année vous nous indiquez des chiffres, il suffit de les mettre dans un tableau.

Le Maire : oui on le fera.

Sylvie DAVAL : vous me le dites à chaque fois mais j'attends toujours.

Fernand BURKHALTER : je rappelle que cette opération a été lancée en 2010. M. LAZAR appartenait à la Majorité Municipale à cette époque et l'a donc votée.

Quentin HAFEKOST : ce que vous demande Mme DAVAL n'a rien à voir avec qui était avec qui au moment où cela a été voté. Nous souhaitons avoir un document transparent.

Le Maire : un programme urbain a été voté à l'époque, y compris par M. LAZAR. Le document est disponible au Secrétariat Général en Mairie.

Gilles LAZAR : nous avons tous une adresse mail, vous pouvez nous l'envoyer.

Le Maire : oui on le fera. Mais qu'est-ce qui vous gêne dans ce rapport Mme DAVAL ? Le fait que votre groupe l'ait approuvé à l'origine ?

Sylvie DAVAL : vous n'avez pas compris. Je vous demande simplement un récapitulatif des dépenses et des recettes depuis le début du programme. Je souhaite voir un tableau. C'est bien beau d'aligner des chiffres mais à un moment donné, il serait bien pour la population de savoir combien la Commune a injecté d'argent dans l'équipement de La Craie qui a du mal à finir.

Le Maire : la participation de la Ville sera de 2 000 000€, nous en avons versé à peu près la moitié. Ce type d'opération qui s'étale sur 10 ou 15 ans, est complexe financièrement, parfois même les experts de la Sedia s'y perdent. Même nous parfois nous avons du mal, avec les frais de mission partagés entre plusieurs opérations, la répartition des recettes sur plusieurs tranches, tout le monde peut y perdre son latin. Nous sommes liés à Sedia, c'est un contrat de concession. Après, il n'y a pas péril en la demeure. C'est une assez belle opération, réalisée avec peut être trop de luxe à mon avis. Il y a de belles voiries, un développement durable qu'aucune ville n'a

jamais fait en Franche-Comté. Ce lotissement contribue à ce que Héricourt ne perde pas d'habitants, ce qui nous permet de maintenir tous nos services culturels.

Le vote recueille 7 abstentions de la liste Héricourt en Commun.

* * * * *

▪ **Rapport n°7 : Coupure de l'éclairage public**

Le Maire expose qu'en raison du contexte actuel nécessitant une réduction des consommations énergétiques et en lien avec nos préoccupations environnementales, il est proposé de procéder à une extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit.

Cette extinction aura un effet immédiat sur la consommation électrique avec une baisse de l'ordre de 27% et une économie d'environ 45 000 € par an, et contribuera aussi à limiter les émissions de gaz à effet de serre et la pollution lumineuse.

Les retours d'expérience des communes voisines pratiquant ces extinctions partielles montrent qu'elles n'ont pas d'influence significative sur la sécurité par exemple. Les entrées de ville et les axes de circulation majeure ont été exclus de cette extinction.

L'extinction partielle résulte d'une modification de la programmation des horloges qui peut être réalisée sans surcoût.

Dans ce cadre, il est donc proposé d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h tous les jours de l'année en ne maintenant que dans certaines zone. Pour des raisons techniques, Tavey et Bussurel ne seront pas concernés par cette extinction.

Cette démarche, une fois validée, fera l'objet d'une information de la population :

- Sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux
- Dans la revue municipale
- Durant les prochaines réunions de quartier

Il vous est proposé

- De VALIDER le principe de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h (sauf dans les rues indiquées sur le plan joint).
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les arrêtés permettant l'application de cette mesure

Le Maire ajoute que l'économie à terme pourra atteindre 114 000€. Mais c'est plutôt une dépense supplémentaire qui ne sera pas engagée, car la charge de l'éclairage qui est actuellement de 200 000€ passera à 360 000€ l'an prochain. La note est donc salée. Au-delà de cela, nous avons des efforts à poursuivre concernant le passage en leds. Nous avons déjà entre 10 à 15% de l'éclairage public en leds, notamment les sites les plus énergivores. Peu à peu nous continuons les remplacements. Au vu du coût de l'énergie, il va falloir s'interroger sur l'accélération éventuelle de ce programme. Un arrêté municipal sera pris pour l'extinction de l'éclairage public de 23H à 5H.

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux : je pense qu'on pourrait également parler de l'éclairage de Noël.

Fernand BURKHALTER : oui effectivement. En ce qui concerne l'éclairage de Noël, nous avons pris la décision de l'éteindre de 23H à 5H le matin. Il s'avère que ce n'est pas possible techniquement car il est raccordé sur la rue principale pour l'essentiel, qui n'est pas concernée par la mesure d'extinction de l'éclairage public, et on ne pourra pas le dissocier. Néanmoins, les éclairages de Noël sont assez faibles en consommation : 750€ en 2021, cela nous coûtera en 2022 : 1 800€.

Sylvie DAVAL : vous nous dites que certains quartiers ne peuvent être débranchés parce qu'ils font partie du même circuit que des rues non concernées, alors pourquoi à certains endroits seuls des petits bouts de rue sont ciblés ?

Le Maire : l'horloge commande un circuit qui peut avoir une ramification dans une rue d'un autre quartier. Je le dis tout de suite, ce n'est pas parce que nous connaissons des gens qui habitent ces quartiers. C'est parce qu'il y

a une impossibilité technique. Mais je n'ai pas dit que l'on ne puisse pas y remédier à termes. Nous ajusterons en cas de besoin.

Sylvie DAVAL : il a-t-il possibilité de baisser l'intensité ?

Le Maire : c'est déjà fait. C'est très efficace sur les leds, moins sur les ampoules classiques.

Sylvie DAVAL : vous éteindrez bien à 23H ? Parce que vous nous avez toujours dit pour le secteur du Champ de Foire avec le gymnase qui est très illuminé, qu'à partir d'une certaine heure tout s'éteignait. Je vous propose de venir constater par vous-même, c'est allumé toute la nuit en permanence. Vous nous aviez expliqué que les lumières s'éteignaient bien à partir de 22H vers le Champ de Foire, or cela n'a jamais été le cas. Donc, j'espère que l'extinction de 23H à 5h sera bien effective, notamment la rue Marcel Paul et ma rue. Si c'est le cas cela va convenir à plusieurs habitants de ma rue qui trouvent que les lampadaires proches des habitations sont trop forts.

Marianne ECOFFET : cela sera effectif à partir de quand ?

Le Maire : le plus tôt possible.

Gilles LAZAR : nous voterons ce rapport puisque nous sommes favorables aux économies et à la sobriété énergétique. Vous l'avez dit vous-même, ces 45 000€ ne sont pas une réelle économie mais une hausse diminuée. Donc vu la vitesse à laquelle les énergies augmentent, il faut être prudent en matière de prévisions financières.

Il faut aussi parler de l'Europe et du national en deux mots. La loi NOME votée en 2010 qui impose à EDF de vendre à ses concurrents une partie de l'électricité qu'elle produit à des fournisseurs privés. La majorité Sarkozy a fait croire aux consommateurs à l'époque qu'ils pourraient choisir leurs producteurs et que la concurrence libre et non faussée ferait baisser les prix. Or il n'en a rien été. On ne peut pas tout imputer à la guerre en Ukraine. L'augmentation de l'électricité a commencé bien avant le début de cette guerre. Il y a un autre fait important : l'électricité est calquée sur le prix du gaz. Là aussi c'est une absurdité dont il faudra sortir.

Comme l'eau, pour nous l'énergie n'est pas une marchandise. Au final, la libéralisation de l'électricité a fait exploser les prix. La guerre en Ukraine a accéléré le processus.

Pour terminer, Mme la Première Ministre a annoncé qu'il y aurait un bouclier tarifaire à hauteur de 15% pour les particuliers. 15% c'est déjà pas mal, une augmentation de 15% quand les salaires sont bloqués, c'est dur à supporter. Pour les collectivités comme la nôtre, c'est pareil pour la Région avec l'explosion du prix du gaz dans les lycées, rien n'est prévu. Je pense qu'il y a là une injustice à corriger. Il n'est pas normal que les collectivités soient obligées de payer des sommes qu'elles ne pourront pas payer.

Pour Héricourt je ne sais pas comment vous voyez les choses pour les mois à venir, mais certaines collectivités ne pourront pas payer leurs factures de gaz ou d'électricité. Il faut émettre le vœu aujourd'hui dans cette salle, pour qu'il y ait un bouclier tarifaire également pour les collectivités. On peut financer, cela a été proposé par la Présidente du Parlement Européen, en taxant les super profits du Cac 40.

Fernand BURKHALTER : Je voudrais juste ajouter que le prix de l'électricité a également beaucoup augmenté en raison des énergies propres que nous avons souhaité promouvoir les uns et les autres. Au moins 40 à 50% de la facture sont liés à l'éolien et au photovoltaïque dont la mise en œuvre est très chère. L'écologie a un coût et ce coût est facturé à l'usager

Gilles LAZAR : je ne partage pas du tout votre position par rapport aux énergies renouvelables. Par ailleurs, qu'en est-il des enseignes privées, je sais que la loi n'est pas très claire par rapport à cela, qui continuent à rester éclairées ? J'ai également une question très particulière : la déchetterie, je sais ce n'est pas la Ville d'Héricourt, mais va-t-elle rester allumée la nuit alors qu'on va éteindre l'éclairage public à Héricourt ?

Fernand BURKHALTER : concernant la déchetterie il faudra vous adresser au SYTEVOM. Les déchetteries sont éclairées pour éviter les intrusions. Il faut examiner les différentes problématiques, mais c'est de la compétence du SYTEVOM. En ce qui concerne les énergies renouvelables, je ne dis pas qu'il ne faille pas faire d'efforts, mais il faut le faire à bon rythme et avec les bonnes méthodes. Ce qui à mon avis n'est pas le cas actuellement.

Concernant les enseignes de magasins, c'est une loi nationale. Pour rencontrer souvent des commerçants, cela va se faire de plus en plus. A part les magasins ouverts au-delà de 22H, l'intérêt d'allumer les enseignes n'est pas évident. Les pouvoirs publics encouragent l'extinction des enseignes lumineuses à partir de 22H. Nous en parlerons également aux entreprises des Guinottes où plusieurs enseignes restent allumées. Le cas de l'éclairage public aux Guinottes va aussi être traité.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

* * * * *

▪ **Rapport n°8 : Aménagement du Faubourg de Belfort : lancement de la maîtrise d'oeuvre**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de revitalisation du centre-ville, et en lien avec le programme Petite Ville de Demain et le Contrat Ruralité Région, nous allons entreprendre la réhabilitation complète du Faubourg de Belfort et de l'avenue Léon Jouhaux en 2023 et 2024.

Afin de mener cette opération, un cabinet de Maitrise d'oeuvre sera désigné dans les prochaines semaines pour piloter l'ensemble des travaux qui comprendront :

- La rénovation des réseaux d'assainissement sur cet axe
- La reprise intégrale de la largeur de chaussée et des trottoirs

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés sur le Faubourg de Belfort. Ils permettront d'améliorer l'aspect de l'entrée de ville, de sécuriser les circulations automobiles mais aussi piétonnes et cyclables et de mieux valoriser les commerces sur cet axe (entre le rond-point de la Roseraie et l'avenue du Mont-Vaudois).

Le cahier des charges de la maîtrise d'oeuvre intègre prioritairement les thématiques suivantes :

- Limiter au maximum l'imperméabilisation des sols sur cet axe en privilégiant des solutions d'infiltration par exemple
- Prolonger les pistes cyclables existantes en apportant un soin particulier aux différents raccordements et au confort de l'aménagement
- Maintenir un aspect paysager fort à cet axe tout en adaptant les plantations au contexte et à la place disponible
- Développer un maximum de solutions écologiques pour l'aménagement mais aussi pour la conduite du projet
- Assurer la jonction automobile entre le centre-ville et le secteur commercial de la ZAC en Salamon en privilégiant une circulation apaisée et en tenant compte de la problématique du stationnement sur cet axe
- Mettre en valeur le Parc de la Roseraie, la place du 16 juillet et l'accès à la salle Wissang dans le cadre de cet aménagement

Le projet sera scindé en deux tranches distinctes :

- Première tranche entre le rond-point de la Roseraie et la rue Léon Blum (travaux prévus en 2023), estimée à 1 000 000 €
- Seconde tranche entre la rue Léon Blum et l'avenue du Mont-Vaudois estimée à 1 000 000 €

Cet aménagement fera l'objet d'un plan de financement qui sera présenté en fin d'année suite aux réflexions du cabinet de maîtrise d'oeuvre retenu. Sur la base des estimations actuelles, les financeurs potentiels sont les suivants :

Tranche 1 : 1 000 000 € travaux		
DETR	200 000 €	20 %
REGION – C2R	200 000 €	20 %
REGION – TEA Volet local	165 000 €	17 %
FEDER	235 000 €	23 %
Ville d'Héricourt	200 000 €	20 %
Tranche 2 : 1 000 000 € travaux		
DETR	200 000 €	20 %

REGION – TEA Volet local	200 000 €	20 %
FEDER	400 000 €	40 %
Ville d'Héricourt	200 000 €	20 %

Nous allons confier ce projet à un cabinet d'études la semaine prochaine.

Il vous est proposé

- De PRENDRE CONNAISSANCE du lancement de cette étude de maîtrise d'œuvre

Marianne ECOFFET : est-ce que le comité de quartier va être associé au projet ?

Le Maire : je tiens le plus grand compte de l'avis des habitants et je vais faire plusieurs consultations. Mais le comité de quartier ne sera pas consulté en particulier. Nous procéderons comme pour l'avenue de St Valbert ou le Faubourg de Belfort. Nos projets sont assez peu amendés, ils sont souvent adoptés sans remarques particulières.

Marianne ECOFFET : à ce titre, certains habitants du Faubourg de Belfort se souviennent avoir demandé des arbres et il n'y en a pas eu. Si d'autres habitants demandent des plantations, des arbres, ce serait bien qu'ils soient entendus.

Fernand BURKHALTER : sur de tels axes il faut entretenir les arbres. Ce n'est pas l'option qui a été retenue sur le Faubourg de Belfort où nous avons fait des plantations basses. Les arbres en ville, c'est très bien mais dans des parcs. En bord de rue, ce n'est pas toujours l'option la plus adaptée. Ce n'est pas l'arbre en ville qui fait la nature en ville. Ce qui est important en ville, ce sont les parcs urbains paysagers. Cela pourrait être le cas de l'emprise Packmat. Mais en bordure d'une route où il y a quand même de 10 à 12 000 véhicules/jour, la survie des arbres est difficile. De plus, les arbres peuvent masquer l'éclairage public. Je ne suis pas un partisan avéré des plantations sur les axes urbains. Quand on a la place comme c'est le cas sur le Bd Kennedy à Belfort, c'est très bien. Sur la place de l'Eglise à Héricourt, les arbres ont été respectés.

Marianne ECOFFET : je vous parle au nom des piétons et des cyclistes. C'est très agréable de se déplacer sur le Faubourg de Montbéliard puisqu'il reste quelques arbres, mais se déplacer sur le Faubourg de Belfort à pieds ou en vélo, c'est pénible sans ombre en été. Je vous parle d'abaisser les températures.

Le Maire : je veux vous faire remarquer Madame, que si nous avions consulté les usagers de cette rue, il n'y aurait plus aucun arbre sur le Faubourg de Montbéliard. Nous avons eu des pétitions innombrables, et cela avait fait l'objet de discussions importantes en majorité municipale, entre les partisans de couper les arbres pour répondre à la consultation des habitants, et les partisans de les conserver. J'étais partisan du maintien de ces arbres. Merci à M. BERNARD qui été le concepteur de cette belle avenue à l'époque. Certes les trottoirs sont un peu dégradés, mais il y a un trottoir en face donc l'usager peut traverser. Qui plus est, il y a de la place pour les arbres puisque la piste cyclable est proposée ailleurs. Ce n'est pas le cas Faubourg de Belfort. Je rappelle que la commune d'Héricourt a 700 ha de forêts, donc nous ne sommes pas trop en manque d'arbres. J'ai eu des propositions d'investisseurs privés pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur 27 ha de forêts communales sur la commune de Bussurel, propositions que j'ai refusées. Et pourtant on dit que je suis en grand violeur des arbres. La forêt je la protège, voire je la développe. Nous allons en acheter prochainement à Tavey à un privé.

Le vote est unanime avec une abstention

Le Maire informe que le rapport n°9 portant sur une acquisition de terrain plaine de la Lizaine en vue de la piste cyclable, est retiré pour des raisons techniques.

▪ **Rapport n°10 : Mise en place de la CPTS – subvention de démarrage**

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé, expose que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Héricourt est en cours de mise en place. Les missions de cette association sont :

- Faciliter l'accès aux soins et à la promotion de la santé
- Faciliter la coordination, la continuité, la qualité et l'efficacité des soins curatifs et préventifs
- Faciliter l'organisation de l'offre de soins et de santé sur le Pays d'Héricourt
- Faciliter l'implication des habitants dans les démarches de santé
- Lutter contre les inégalités sociales de santé
- Etablir des relations et des contacts avec les étudiants en médecine

L'association construit et anime un projet de santé conformément au cadre légal et en particulier à la loi pour la modernisation du système de santé.

Elle est ouverte à tous les professionnels de santé de la communauté de communes.

Les statuts et les différentes actions de la CPTS seront validés par l'ARS et la CPAM.

Afin d'assurer le démarrage et l'installation des locaux de cette nouvelle association (équipement informatique...), il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € qui sera versée dès que l'association sera pleinement constituée.

Par ailleurs, la Ville d'Héricourt met à leur disposition gracieusement un local situé rue de Gaulle (ancien local de l'Etat Civil) pour leurs réunions ponctuelles.

Il est proposé

- DE VALIDER le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la CPTS du Pays d'Héricourt

Alain PARCELLIER ajoute : le CPTS est un projet dont des acteurs locaux de la santé, quelque soit leur discipline, sont à l'origine. Les CPTS ont été initiés par la loi Touraine en janvier 2016, qui prévoyait dans son intitulé la mise en place d'environ 1 000 CPTS sur le territoire national. Les actions menées par les CPTS sont bien cadrées, dont 4 principaux axes:

- l'amélioration de l'accès aux soins
- l'organisation du parcours pluridisciplinaire
- développement des actions territoriales de prévention
- répondre aux crises sanitaires graves

Ces 4 actions sont fondamentales et doivent être inscrites dans le projet pour recueillir l'aval de l'ARS et la CPAM. Actuellement, il en existe 733 au niveau national dont 2 en Haute-Saône depuis mai 2022 à Luxeuil et Vesoul. La Ville de Lure prépare également un CPTS. Nous sommes le quatrième CPTS validé dans notre département.

Patrick ADAM : j'ai eu des informations de la CPAM comme quoi le CPTS n'était pas encore validé.

Alain PARCELLIER : la réunion aura lieu le 5 octobre prochain.

Patrick ADAM : Nous allons verser 10 000€ de subvention c'est bien. Il faut savoir que les CPTS sont créées pour combler les déserts médicaux. Nous sommes ici dans une zone d'intervention prioritaire et que chaque médecin qui adhérera à la CPTS touchera 5 000€/an de la CPAM. A la différence de l'escroquerie intellectuelle qui est d'octroyer un salaire mensuel de 750€ au nouveau médecin pour la reprise de la patientèle à la Maison Jenny pendant plusieurs années alors que déjà on ne peut plus prendre de rendez-vous auprès d'elle avant plusieurs mois. Là, cela a le mérite d'être clair.

Les CPTS ont notamment pour vocation d'assurer l'accueil de soins non programmés. C'est fondamental.

Je ne voudrais pas que cet argent serve à renflouer la SISA d'Héricourt qui se trouve actuellement en déficit, j'espère qu'il servira bien au démarrage du CPTS.

Gilles LAZAR : la CPTS est un outil mis à la disposition des professionnels de santé pour améliorer l'offre et faciliter l'accès aux soins. Elle est composée, non seulement de médecins, mais aussi d'infirmières, de kinésithérapeutes, d'ailleurs c'est un kiné qui préside la CPTS d'Héricourt, il y a aussi des pharmaciens, des psychologues. Elle s'est déjà réunie plusieurs fois. Elle a un statut de loi 1901, est indépendante. Je suis adhérent en tant que professionnel de santé, j'appelle d'autres professionnels de santé autour de cette table à le faire. J'ai participé à toutes les réunions depuis sa création. C'est un investissement important, c'est la raison

pour laquelle c'est bien que la Ville d'Héricourt soit présente depuis le début. Je salue votre présence M. BURKHALTER, vous avez été présent dès sa création.

Si la CPTS est utile pour améliorer les soins, ceux qui en tireront réellement un bénéfice, ce sont d'abord et surtout les habitants d'Héricourt et du pays d'Héricourt et personne d'autre. Financièrement, je pense qu'on aurait pu couper la poire en deux avec la Communauté de Communes. D'ailleurs il me semble que c'était ce qui était prévu initialement.

Le Maire : je n'ai pas été saisi en tant que Président de la CCPH. Il est vrai que l'essentiel des professions médicales sont basées à Héricourt. Il y a un médecin à Mandrevillars, à Saulnot et des infirmières réparties dans les villages. Quant à la compétence santé, ce n'est pas très clair. Il existe un Contrat Local de Santé dont la CCPH est le partenaire mais qui a été initié par la Ville d'Héricourt. J'estime qu'Héricourt doit conserver des prérogatives indépendantes dans certains domaines, et ce sera le cas dans ce domaine là parce que la Ville a une grande ambition en matière de santé pour accueillir des services nouveaux, qu'il s'agisse d'ophtalmos (nous avons des nouvelles plutôt rassurantes à ce niveau), de dentistes et de nouvelles professions médicales y compris des centres de recherches privés. Je ne suis pas pessimiste quant à la situation à Héricourt.

Certains parlent de désert médical, ce qui est en cause c'est l'âge des médecins en place mais pas leur nombre. A ce jour, au moins 4 médecins m'ont contacté pour s'installer chez nous. Les médecins ne feront donc pas défaut à terme. En ce moment c'est une période un peu transitoire. Un médecin vient de s'installer, le second s'installera d'ici quelques années, un autre étudiant qui s'est positionné est en 4^{ème} année, et une personne dont le mari est muté pourrait s'installer très rapidement si le projet se confirme.

J'insiste beaucoup sur le fait que la Ville d'Héricourt accueille des professions de santé importantes, cela a toujours été le leitmotiv des différents maires. On a successivement soutenu le développement de tous les secteurs médico-sociaux autour de l'ADAPEI, de l'ESAT, du travail adapté, bien sûr la MASPA, la MAS La Forge, le CPG... nous ne ressentons pas le désert médical comme ailleurs en France. Nous avons des services médicaux très proches dont un hôpital de proximité à Trévenans – accessible très rapidement y compris avec la navette mise en place. Je suis très optimiste, nous avons des contacts réguliers avec les professions médicales spécialisées, hier c'était un orthodontiste qui voulait s'implanter et on fera tout pour l'accueillir.

Alain PARCELLIER : Pour en revenir sur le financement, il y a deux financeurs principaux que sont l'ARS et la CPAM. Les Collectivités interviennent si elles le veulent. Je rappelle qu'il y a 4 niveaux de financements des CPTS : le nôtre est un CPTS catégorie 1 (moins de 40 000 habitants) avec un financement CPAM entre 185 000€ et 220 000€. Tout est bien cadré.

Le Maire : tout le monde soutient ce beau projet.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **Rapport n°11 : Convention ENEDIS implantation ligne haute tension aux Vignes**

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux, expose que dans le cadre de la rénovation des réseaux d'alimentation électrique dans le secteur des Vignes, ENEDIS propose d'enfouir une ligne moyenne tension reliant le poste situé au début de la rue Jean Sainty au poste chemin du Sacy.

Pour réaliser cet enfouissement, ENEDIS nous sollicite pour la signature d'une convention de servitude sur deux parcelles cadastrées AI1418 et AI1427 appartenant à la Ville d'Héricourt sur une longueur totale de 5m (largeur de la servitude 3m).

Il vous est proposé

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de servitude sur ces deux parcelles appartenant à la Ville d'Héricourt

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **Rapport n°12 : Désignation des membres du bureau de l'Association Foncière de Bussurel**

Sylvie NARDIN – Conseillère Municipale déléguée à la commune associée de Bussurel expose que le mandat des membres du bureau de l'Association foncière de Bussurel (AF) arrive à terme et il convient de désigner leurs successeurs.

Le bureau des AF est composé de 7 membres désignés pour 6 ans, 3 agriculteurs, 3 autres propriétaires et un représentant de la Commune.

Monsieur Yves Bianchi, Président de l'AF, nous indique que tous les membres actuels sont disposés à un nouveau mandat.

Il est donc proposé de nommer MM :

- Yves BIANCHI
- Robert BURKHALTER
- François RIHS
- David BURGER
- Raymond JACOT
- Pierre-Jacques MALBLANC

Au bureau de l'Association foncière et de remembrement de Bussurel, étant entendu que les trois derniers listés représentent les Agriculteurs.

Enfin, il vous est proposé que M. Pierre-Yves SUTTER, Maire Délégué de Bussurel, représente la commune dans cette instance.

Il est proposé

- De DESIGNER les personnes proposées pour siéger au bureau de l'AF de Bussurel.

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions de la Liste Héricourt en Commun.

* * * * *

▪ **Rapport n°13 : Dénomination parvis Jean-Pierre Michel**

Le Maire expose que les travaux d'aménagement des espaces autour de la Tour du Château et de l'Eglise se terminent. Le nouvel espace ainsi aménagé est constitué d'un important parvis qui pourra servir aux cérémonies et aux animations majeures de la Ville d'Héricourt.

Il est proposé d'honorer la mémoire de M. Jean-Pierre Michel, Maire d'Héricourt de 1983 à 2004, Député de la Haute-Saône de 1981 à 2002 et Sénateur de Haute-Saône de 2004 à 2014, en accord avec sa famille, en attribuant le nom de « Parvis Jean-Pierre Michel » à ce nouvel espace.

Il est proposé

- De VALIDER la dénomination « Parvis Jean-Pierre Michel » attribué aux espaces nouvellement aménagés autour de l'Eglise et du Château

Cette dénomination vise à reconnaître l'implication de M. MICHEL au fil des années, au niveau local, départemental, régional et national.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture : je ne mets pas en cause le bien-fondé de ce rapport. Néanmoins, depuis le début nous en avons parlé en Municipalité, j'ai dit qu'il y avait un problème sémantique sur ce rapport. Un parvis c'est extrêmement réducteur. J'ai donc demandé si on pouvait appeler cet espace « esplanade J.Pierre MICHEL ». Qui engloberait le parvis de l'Eglise, pour mémoire un parvis est un endroit qui colle à un bâtiment, bien souvent un édifice religieux. Je n'étais pas présent lors de la dernière discussion en Municipalité, mais je ne polémiquerai pas.

Fernand BURHALTER : nous en avons discuté très longuement en Municipalité de cet aspect : esplanade ou parvis. Nous avons regardé la définition du dictionnaire et visiblement nous n'avons pas lu la même chose. Il n'y a pas lieu de polémiquer ce serait mal venu, on va voter ce rapport tel quel et on amendera si nécessaire.

Patrick PAGLIA : je prends encore deux minutes pour m'expliquer. Je ne voterai pas ce rapport. Effectivement on peut trouver dans le dictionnaire : esplanade /Synonyme : parvis. Cependant, une esplanade contient une notion d'ouverture. Dans le terme esplanade on pourrait y trouver le parvis de l'Eglise, le parvis de la Tour du Château. Je trouve que mettre « parvis Jean-Pierre MICHEL » cela ne veut rien dire. C'est mon opinion personnelle.

Fernand BURKHALTER : ce soir nous validerons la proposition qui est faite puisqu'elle a été validée par la Majorité Municipale. J'ai consulté Myriam MICHEL, elle préfère le terme parvis. Je m'en remets à l'avis de l'épouse de J.Pierre MICHEL. Le débat n'est pas nouveau. Dès le lendemain de son décès, j'ai reçu des propositions pour des baptêmes de salles, de rues. On a pris le temps de la réflexion, il y a quelques jours encore j'ai dit à Myriam que j'avais un doute sur le terme esplanade ou parvis. On a regardé dans le dictionnaire, les deux mots ont la même signification. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de consulter une nouvelle fois Myriam MICHEL.

Marianne ECOFFET : je voulais juste dire que dans la définition du terme esplanade, il est indiqué que cela permet une mise en perspective, et Jean-Pierre MICHEL avait ce don là.

Le Maire : merci de lui reconnaître cette qualité qu'il ne vous reconnaissait pas.

Gilles LAZAR : vos propos sont scandaleux. On ne peut pas parler à la place des morts.

Le Maire : je vous confirme que Mme ECOFFET ne figurait plus sur sa liste, c'est une preuve.

Marianne ECOFFET : je rectifie, j'avais demandé à ne plus y figurer. Vous avez une capacité à réinterpréter les événements...

Le Maire : Non, je sais ce que je dis.

Oui j'ai eu un doute également sur le terme, à tel point que lorsque j'ai croisé Myriam MICHEL aux journées du patrimoine, je lui ai à nouveau posé la question : elle m'a dit que le mot parvis lui convenait très bien.

Gilles LAZAR : où la pancarte sera-t-elle posée ?

Le Maire : nous ne nous sommes pas encore posé la question, et j'espère que cela ne donnera pas lieu à autant de joutes oratoires. C'est un lieu qui va de l'espace de la Tour du Château au Parvis de l'Eglise. Moi je pensais l'apposer près du mur destiné à l'accès pour les personnes handicapées à l'église.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 6 abstentions de M. Patrick PAGLIA, Mmes DAVAL, PORTAZ, ECOFFET et MM. ANCELIN et HAFEKOST.

* * * * *

▪ **Rapport n°14 : Aide au commerce local : « Coiffure Valérie » - 40 rue du Général de Gaulle**

Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce, dans le cadre de la reconduction du dispositif de soutien au commerce local en partenariat avec la CCPH que notre Assemblée a voté le 7 mars dernier, il vous est proposé d'apporter une aide au salon de coiffure « Valérie » sis au 40 rue du Général de Gaulle.

En effet, Madame GAUDARD, propriétaire du salon, envisage des travaux importants de rénovation de son commerce qui concernent à la fois des investissements immobiliers (façade, enseigne, mise aux normes électricité, changement d'huissieries en vue de faire des économies d'énergie) et des investissements matériels selon le plan de financement ci-dessous :

Immobilier	Ravalement de façade	3 567.10 €	23 820.27 €
	Enseigne	3 750.00 €	
	Fenêtres et porte d'entrée	6 290.00 €	

	Electricité	2 953.00 €	
	Aménagements intérieurs (fourniture)	1 588.17 €	
	Aménagements intérieurs (pose)	5 672.00 €	
Mobilier	Mobilier et matériel	7 932.27 €	10 245.25 €
	Comptoir	1 290.00 €	
	Petites fournitures	1 022.98 €	
TOTAL			34 065.52 €

Les investissements matériels ne peuvent être retenus au titre des aides économiques attribuées par la Ville et la CCPH.

Les investissements immobiliers visent à gagner en efficacité énergétique et en visibilité à travers une nouvelle enseigne peuvent être pris en compte.

Les dépenses éligibles sont donc de 10 040 € et l'aide financière de 20%, répartie à part égale entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et plafonnée à 10 000€, serait par conséquent, pour la Ville d'Héricourt, de 1 000€.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- AUTORISER le versement d'une subvention d'investissement de 1 000 € à Madame Valérie Gaudard au titre de la rénovation de son salon de coiffure
- AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **Rapport n°15 : Acquisition de terrain pour alignement rue de l'Espérance**

Fernand BURKHALTER expose que la société MS IMMO, représentée par Monsieur Samir MAZEGHRANE, 12 rue de Berne à 70200 PALANTE, et la société ALIMMO, représentée par Monsieur Alexandre MIGNOT, 8 rue de Villars à 90700 CHATENOIS LES FORGES sont propriétaires d'un bien situé rue de l'Espérance et cadastré section AP 210 et 211.

Aussi, afin de procéder à la rectification de l'alignement de la rue de l'Espérance, les propriétaires ont accepté de céder à la commune d'Héricourt, les emprises nécessaires, à savoir :

- 48 m² à prélever de la parcelle AP 211
- 44 m² à prélever de la parcelle AP 210

La transaction s'établit à l'euro symbolique, la commune d'Héricourt s'acquittera toutefois de la moitié de frais de géomètre (division, bornage et établissement du document de modification du parcellaire cadastrale) soit 1 953.12 € TTC.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver cette acquisition aux conditions financières mentionnées ci-dessus et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Sylvie DAVAL : vous avez dit que vous ne faites que le trottoir devant ces deux propriétés ?

Le Maire : non, on fait une réserve foncière en vue de la création d'un trottoir de ce côté-là. Nous irons de l'ancienne propriété Betzinger jusqu'à la maison de Mme A. Marie BOUCHE à peu de chose près. Il va falloir trouver un accord avec les riverains, cela sera inclus dans le PLU.

Sylvie DAVAL : lorsqu'on fait un alignement, on le fait sur l'ensemble de la rue.

Le Maire : il n'y a pas de plan d'alignement. Je ne veux pas entrer dans les méandres d'un plan d'alignement. Vous cherchez des peccadilles.

Sylvie DAVAL : il y a quand même un coût pour la commune.

Le Maire : la commune a les moyens de faire face à ce type de coût, et la démontré dans l'énergie qu'elle déploie à aménager les espaces publics et à faire progresser cette ville depuis de longues années. L'aménagement de ce bout de trottoir améliorera la sécurité des piétons.

Sylvie DAVAL : puisque vous parlez des trottoirs, depuis 2014 je réclame des trottoirs le long de la rue Marcel Paul.

Le Maire : c'est une route départementale.

Sylvie DAVAL : donc si je comprends bien, il y aura un trottoir devant 2 maisons seulement, pas à côté, il n'y aura pas de continuité.

Le Maire : cela sera fait ultérieurement. Vous voulez protéger les piétons de la rue de l'Espérance mais pas ceux de la Place du Marché puisque vous vous êtes opposée au projet de gare routière.

Quentin HAFEKOST : nous avons voté pour la gare routière, nous voulons juste y adjoindre un cinéma.

Le Maire : de toute façon, chaque conseiller municipal qui s'oppose à une décision, a une parcelle de responsabilité. Quand on vote contre un sujet, cela veut dire qu'on vote contre la décision. Je demanderai au Directeur de ressortir le PV, vous n'avez pas voté pour ce projet. Les intentions de Mme DAVAL ont été très claires.

Marianne ECOFFET : M. le Maire c'est à moi que vous avez imputé la responsabilité de l'insécurité de la Place du Marché. Maintenant elle vient de passer sur les épaules de Mme DAVAL.

Le Maire : je me rappelle mes propos : j'ai dit que je voulais éviter de prendre la responsabilité d'un éventuel accident sur la Place du Marché et que vous en assumerez la responsabilité en votant contre ce projet. Mais oui, effectivement, je m'adressais à Mme ECOFFET.

Martine PEQUIGNOT : peut importe que cela soit Mme ECOFFET ou Mme DAVAL. Nous avons ici dans cette enceinte chaque fois qu'un plus est proposé par les Elus de la Municipalité, que l'on parle de voie cyclables ou de pistes cyclables, que l'on parle d'aménagement de trottoirs qui ont été demandés, à chaque fois le plus devient un moins. A chaque fois systématiquement.

Sylvie DAVAL : j'ai juste posé une question : vous dites que sur ces deux parcelles vous allez faire un trottoir, je vous demande pourquoi les autres parcelles à côté ne sont pas prises en compte. Pour moi, dans la logique d'un plan d'alignement, il y a une continuité dans l'aménagement d'un trottoir. Sinon, à un moment donné, les piétons devront passer sur la route.

Fernand BURKHALTER : M. BERNARD, il faut combien de temps pour faire un plan d'alignement, vous qui avez l'habitude ?

Luc BERNARD : plusieurs semaines au moins.

Le Maire : là j'ai pris la décision en 2 jours, à l'occasion d'une DIA. J'ai contacté le propriétaire et il a été d'accord pour le faire directement. Nous avons le PLUI en préparation, nous contacterons les autres propriétaires. Il faut commencer par un bout, nous avons surtout saisi l'opportunité. Je réponds d'ailleurs à une demande de certains riverains de cette rue, notamment Mme BOUCHE.

Patrick ADAM : nous devons faire des économies d'énergie, donc si nous pouvions faire simple et abréger nous pourrions éteindre l'éclairage de cette salle plus tôt.

Le Maire : très bonne proposition M. ADAM. Je vous invite effectivement à faire plus vite.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **Rapport n°16 : Acquisition de terrain rue Edgar Faure**

Le Maire expose que la SCI Espace Mutualiste Héricourt, représentée par Monsieur Fabien GRANDJEAN et dont le siège social est situé 3, rue de la Mutualité à VESOUL, s'est portée acquéreur de l'ancien SUPER U.

La commune a demandé à l'Espace Mutualiste de lui céder l'emprise de terrain sur laquelle était située la station-service afin d'y aménager un parking public.

La surface à acquérir est de 716 m² au prix de 80€/m² soit 57 280 €.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver cette acquisition aux conditions financières mentionnées ci-dessus et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

On récupèrera ainsi le coteau mal entretenu où il y avait l'enseigne du Super U pour la station qui a été démontée, et nous pourrions l'entretenir.

Par conséquent, le cinéma ne pourra pas être implanté à cet endroit comme certains l'on proposé. Mais je sais que les propositions d'emplacement varient : de l'ancien Super U à la Place du Marché, à la Salle des Fêtes, dans les locaux de l'ADAPEI. Non seulement il est de quartier, mais en plus il est baladeur.

Maryse PORTAZ : on part donc sur un projet définitif, car il y a eu plusieurs projets sur ce secteur : l'agrandissement de la maison de retraite, la venue de nouveaux médecins spécialistes. Donc là, si je comprends bien, la Mutualité aura son parking réservé à sa clientèle ? En ce qui concerne le parking public, est-ce qu'on peut s'attendre à des aménagements comme ceux prévus Fg de Belfort ou pas du tout ? C'est-à-dire des solutions d'infiltrations etc.

Fernand BURKHALTER : oui bien sûr, nous faisons tout dans les normes. Vous le verrez bientôt Fg de Montbéliard ou sur le secteur de l'hôpital. Vous garantir la pérennité du projet, c'est impossible. Qui peut garantir la pérennité de quoique ce soit dans le monde dans lequel nous vivons ? Personne.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **Rapport n°17 : Bourse d'étude de M. Hicham BOURHAYEL**

Alain PARCELLIER expose que Monsieur Hicham BOURHAYEL suit actuellement des études en 4^{ème} année de médecine à Besançon.

Comme nous l'avons déjà fait pour trois personnes, à savoir Mme Coline HOUBRE actuellement médecin généraliste exerçant à la Maison de Santé Jenny, Mme Solène COUDERC-CARMIEN encore étudiante en médecine, et Mme Inès TASIC, en dernière année d'étude d'orthoptiste, il est proposé de soutenir les études de M. BOURAYEL par le biais d'une convention de partenariat.

A ce titre, l'intéressé bénéficiera d'une bourse de 600€ / mois pour ses 4 prochaines années d'étude (4^{ème} année, 5^{ème} année, 6^{ème} année et 7^{ème} année)

En contrepartie, M. BOURAYEL s'engage à exercer à Héricourt pendant 5 années son activité de médecin.

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention à venir avec M. BOURHAYEL et autoriser le versement de la bourse d'étude précitée.

Ce projet est dans la continuité de ce qui a été contractualisé avec 2 autres étudiants en médecine et une étudiante orthoptiste. D'ailleurs, le vote pour cette dernière convention a recueilli 2 abstentions.

Marianne ECOFFET : je rappelle que je me suis abstenue parce que j'ai estimé que la bourse était d'un montant injuste par rapport aux autres étudiants.

Le Maire : il y aura également bientôt un orthodontiste qui cherche un local de 200 m². Je n'ai plus de locaux, si vous connaissez une friche, faites-le moi savoir. Nous avons quelques friches à Héricourt, mais ce sont plutôt des friches administratives, notamment dans les écoles. Là où ailleurs on prend de la terre agricole pour édifier des écoles, moi j'ai des classes disponibles. Ça c'est du développement durable.

Gilles LAZAR : nous voterons ce rapport. Notre commune va participer pour la 4^{ème} fois, c'est très bien. On se substitue à l'Etat, rappelons-le quand même, qui est le seul à avoir la compétence santé. Lorsqu'on présente un rapport de ce type, il faut rappeler la cause de cette situation. Le numéris clausus a été transformé en numéris apertus, c'est-à-dire ouvert. Aujourd'hui nous sommes en 2022 et nous aurons ce problème jusqu'en 2035.

Alain PARCELLIER : nous savons tout cela. Pourquoi répéter à chaque fois la même chose ? A part pour avoir sa photo demain dans le journal.

Gilles LAZAR : je trouve qu'il y a une incorection de la part de certains Elus qui est scandaleuse. Il y en a qui n'aiment pas le débat démocratique.

Nous avons été très choqués concernant le rapport de juillet, où une étudiante orthoptiste a eu une aide bien inférieure à celle consentie aux 3 étudiants en médecine. Pour nous ce qui compte, c'est aider l'étudiant pendant la durée de ses études, que cette durée soit de 3, 5 ou 9 ans. Une étudiante orthoptiste dépense autant qu'une étudiante en médecine en loyer, en alimentation ou en transport pendant la durée de ses études. Nous vous appelons donc à corriger le tir et à donner le même montant de bourse à l'étudiante orthoptiste.

Le Maire : vous le savez nous ne sommes pas obligés de suivre vos propositions. Vous proposez une police municipale, nous n'allons pas non plus suivre cette proposition, pourtant c'est aussi se substituer à l'Etat. Comme quoi il y a des incohérences dans vos propositions.

Le vote est unanime.

* * * * *

Pour ce qui est des questions diverses, la parole est donnée à Mme ECOFFET et ensuite M. LAZAR.

Marianne ECOFFET : nous souhaitons savoir si l'ancien bassin d'apprentissage a été vidé, ce qu'est devenue l'eau et est-ce que le bâtiment est protégé de toute intrusion ?

Fernand BURKHALTER : il n'y a pas de risque particulier quant à d'éventuelles intrusions. Le bassin n'a pas été vidangé pour des raisons de protection du liner. Mais nous allons le faire vider. Nous ne connaissons pas à l'époque la destination de ce bâtiment, mais aujourd'hui son sort semble jeté même s'il reste une petite incertitude sur son devenir. Nous hésitons à y accueillir la Pluie Vénitienne qui finalement va aller à l'école Borey. Il n'y a pas d'urgence à prendre une décision par rapport à ce bassin d'apprentissage, mais vraisemblablement il devrait être démoli.

Marianne ECOFFET : donc il y a toujours de l'eau dans ce bassin. Comment est-elle ?

Le Maire : pourquoi, vous voulez visiter le bassin ? Comment savez-vous qu'il reste de l'eau dans ce bassin qui est fermé depuis deux ans. Même par la fenêtre on ne voit pas qu'il y a de l'eau dedans.

Marianne ECOFFET : c'est vous qui venez de le dire en répondant à ma question. Avez-vous lu ma question : je vous ai demandé si le bassin avait été vidé et s'il ne l'avait pas été, le devenir de cette eau. Mais je comprends que cela vous gêne car c'était une information que vous n'aviez pas.

Le Maire : si j'ai l'information puisque je vous ai dit qu'il reste un peu d'eau dans le bassin d'apprentissage. Qui se préoccupe de savoir si le bassin d'apprentissage a été vidé alors qu'il va être démoli ? Quelle est cette question préoccupante ?

Gilles LAZAR : il y a quand même un bouillon de cultures à côté d'une école maternelle.

Le Maire : les services sont attentifs à ce qu'il n'y ait pas de bouillon de cultures. Vous faites un procès d'intention à mes services.

Gilles LAZAR : de l'eau qui stagne pendant 3 ans, c'est quand même un problème.

Le Maire : non pourquoi ? Il en reste très peu, environ 20 cm. Mais on va le vider, il n'y a pas de souci.

* * * * *

La parole est donnée à M. LAZAR pour la seconde question diverse :

Gilles LAZAR : après les faits de violence aux Chenevières les 13, 14 et 16 juillet derniers, j'ai saisi le Préfet de la Haute-Saône par rapport à ces violences. Dans sa réponse, il m'a informé qu'il vous avait demandé de reprogrammer une réunion du Contrat Local de Sécurité à la rentrée prochaine. Ma question : quand aura lieu cette réunion du CLS ?

Le Maire : je pense que le Préfet a été un peu vite en besogne. Effectivement je lui ai donné mon accord pour réunir le CLS, et je ferai ce que j'avais l'intention de faire. Le CLS ne s'est pas réuni en raison du COVID. J'avais envisagé de le réunir à l'automne, ce que j'ai confirmé à M. le Préfet. Ce n'est pas votre lettre qui a pu avoir une quelconque influence sur ma décision de réunir le CLS, puisque c'était prévu. Nous avons un groupe de travail très efficace avec la Police, le GPO, qui se réunit quasiment mensuellement, dont la prochaine réunion est programmée le 28 septembre prochain. Comme je l'ai déjà indiqué, le CLS se réunira moins régulièrement puisqu'il y a une structure qui le remplace.

* * * * *

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport : ce n'est pas une question diverse. Je tiens à rappeler qu'il y avait un concert sur des reprises de JJ Goldmann à La Cavalerie vendredi dernier. Toutes les personnes présentes ont apprécié la qualité du son et de l'orchestre qui était présent avec le chanteur. On aurait pu se croire à l'Axone. Nous avons passé un super moment, l'ambiance était géniale, et tout le monde était ravi du prix de 10€ pour assister à un tel spectacle. Comme Patrick PAGLIA l'a dit, il y en aura deux ou trois l'année prochaine, donc on attend.

Fernand BURKHALTER : je veux apporter une précision. Effectivement ce spectacle a connu un vif succès, cela augure d'un bel avenir pour cet équipement culturel d'importance, parce que la clientèle était très large. Des personnes sont venues de Pont de Roide, Audincourt, Melisey, Servance....La Ville d'Héricourt est en capacité d'avoir un équipement culturel qui offre un catalogue de concerts diversifié. Les gens que j'ai interrogé en fin de spectacle m'ont dit « bravo, continuez nous venons de Melisey », d'autres venaient de plus loin encore. Ils m'ont dit qu'ils reviendraient à Héricourt, ceci d'autant quand il y aura un cinéma.

Patrick PAGLIA : juste une chose M. le Maire, je pense que si on veut se diriger vers ce type d'événement, il faudra dédier un budget un peu plus conséquent à la culture.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire lève la séance à 21H00.

Le Maire